



Index égalité professionnelle femmes-hommes

Eurotunnel Services GIE

Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 et au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, les entreprises françaises sont tenues de mesurer un niveau de résultat au regard d'indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. La somme des résultats obtenus par l'entreprise pour chacun des indicateurs donne une note globale sur 100 qui doit être publiée au plus tard le 1er mars de chaque année sur le site internet de l'entreprise.

La Direction d'Eurotunnel Services GIE (ESGIE) annonce avoir obtenu une note globale de 86/100. Ci-dessous, le détail de l'Index :

INDICATEURS	Points obtenus	Nombre maximum de points
1- écart de rémunération	36	40
2- écarts d'augmentations individuelles	20	20
3- écarts de promotions	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
INDEX (sur 100 points)	86	100

Le résultat de l'Index s'explique par la spécificité des métiers d'ESGIE, et particulièrement, dans le domaine ferroviaire, ceux du matériel roulant et de l'infrastructure, lesquels représentent 41,3 % des effectifs (dont 6,2 % de femmes). ESGIE représente 48,6 % des effectifs du Groupe. Le personnel d'ESGIE est composé à 26,6 % de femmes et à 73,4 % d'hommes. ESGIE participe à la démarche d'ensemble de Getlink en faveur de l'égalité professionnelle. A ce titre, ESGIE a signé un accord le 23 décembre 2019 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet accord s'articule autour de 4 thèmes : le recrutement et la mixité dans l'emploi ; les initiatives auprès des populations scolaires ; l'égalité salariale et les conditions de travail et de vie de famille.